

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Si votre quotient familial est inférieur à 501 €/mois, vous pouvez profiter de la tarification solidaire.

VOUS PERCEVEZ UNE ALLOCATION LOGEMENT VERSÉE PAR LA CAF

Présentez-vous en agence commerciale TAG ou Transisère muni de :

- > votre attestation de paiement du mois en cours ou du mois précédent délivrée par la CAF,
- > une pièce d'identité,
- > votre carte à puce,

Le droit à réduction sera alors inscrit dans votre carte à puce.

VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE À LA CAF

Adressez-vous à votre mairie muni d'une pièce d'identité, d'une attestation de domicile, de votre livret de famille (pour les couples) et dernier avis d'imposition.

Votre dossier sera ensuite transmis à la TAG qui disposera de 8 jours pour le traiter. Passé ce délai, vous pourrez venir en agence commerciale TAG ou Transisère charger sur votre carte à puce le droit à réduction vous permettant d'acheter l'abonnement mensuel correspondant.

CONSEILS TAG



- 1 | **Pour plus de confort**, si votre abonnement s'achève en septembre ou octobre, n'attendez pas ! En fonction de votre situation, prenez contact avec votre mairie ou venez en agence commerciale TAG faire modifier vos droits inscrits dans votre carte à puce.
- 2 | **Pour vous éviter trop de déplacements**, avant d'aller en mairie, vérifiez que vous avez bien tous les justificatifs demandés !
- 3 | **Pour plus de simplicité**, une fois votre droit à réduction inscrit dans votre carte à puce, vous pourrez acheter dès le 15 août votre abonnement dans n'importe quel point de vente TAG : Relais TAG (150 tabacs-presse dans l'agglomération), distributeurs aux stations tram, Points services et agences TAG.
- 4 | **Si vous n'avez pas de carte à puce**, vous devez fournir une photo et une pièce d'identité ainsi que la somme de 5 € (7 € en cas de duplicata de carte).
- 5 | **Pour continuer à vous déplacer sur le réseau TAG**, à l'expiration de votre abonnement Emeraude et une fois les démarches effectuées, présentez-vous en agence commerciale TAG ou Transisère pour inscrire votre nouveau droit dans votre carte à puce.

ADRESSES ET INFOS UTILES

AGENCES COMMERCIALES TAG

Maison du Tourisme
Lignes A et B - arrêt Hubert Dubedout - Maison du Tourisme.
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.
Samedi et vacances scolaires de 9h à 18h.

Gares
Lignes A, B, 34, 6020 - arrêt Gares.
Du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30.
Vacances scolaires de 10h à 13h et de 14h15 à 17h45.

Grand'place
Lignes A, 13, 23, 26, 32 - arrêt Grand'place.
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
Samedi et vacances scolaires de 9h à 18h.

Louis Maisonnat
Lignes A et 51 - arrêt Louis Maisonnat. * 
Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h.

POINTS SERVICES

Agence Transisère
Lignes 3, 13, 16, 32, 33, 34, 41 et 6020
arrêt D^r Martin.
Du lundi au vendredi de 8h à 19h.
Samedi 9h à 17h.

Point Service Campus
Lignes B, C, 11, 26 - arrêt Bibliothèques Universitaires.
Du lundi au vendredi de 7h15 à 19h.

LES RELAIS TAG

150 tabacs-presse dans l'agglomération.

TARIFICATION SOLIDAIRE

ALLO TAG
0 820 48 6000
PRIX DE LA COMMUNICATION < 0,09 € TTC /MIN

www.semitag.com

NOUVELLE TARIFICATION

Avec le **guide TAG**, on s'y retrouve tous !



TARIFICATION SOLIDAIRE

Laissez libre cours à votre imagination

Tag
LE RÉSEAU DU SMTC

AMBITION & DÉMARCHE

Une **nouvelle tarification** entre en vigueur le **1^{er} septembre 2009** sur le réseau TAG. À partir de cette date, les réductions tarifaires jusque-là fondées sur votre statut (plus de 65 ans et habitant dans l'agglomération grenobloise) **sont déterminées en fonction de vos revenus.**

L'abonnement **Emeraude** n'est plus disponible à partir du **1^{er} septembre 2009**. Si vous avez souscrit ou renouvelé pour un an votre abonnement avant cette date, il est valable jusqu'à sa date d'expiration. La **nouvelle tarification** ne vous concernera alors qu'à partir de cette date.



ZOOM SUR...

Pensez bien à vous renseigner avant le 1^{er} septembre. Vous ne pourrez bénéficier d'une **réduction** sur votre abonnement **qu'après l'avoir demandée** (sans possibilité de remboursement sur les abonnements antérieurs).

COMMENT FONCTIONNE LA TARIFICATION SOLIDAIRE ?

Cette tarification repose sur l'application de 5 niveaux de réduction correspondant au quotient familial.

Si vous avez plus de 65 ans, vous bénéficiez d'une réduction d'au moins 45% sur le plein tarif. Si votre QF est inférieur à 501€, vous pouvez bénéficier de réductions supérieures (de 57% à 95%).

COMMENT CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?

$$\frac{\begin{matrix} 1/12^e \text{ des revenus annuels} \\ + \\ \text{Montant mensuel} \\ \text{des prestations sociales} \end{matrix}}{\text{Nombre de parts}} = \text{Quotient familial}$$

Nombre de parts

- > Couple ou personne isolée = 2 parts
- > Par enfant à charge = 0,5 part



TARIFICATION SOLIDAIRE

EN PRATIQUE

À QUEL TARIF ?

Tarifs au 1^{er} septembre 2009

- > Vous êtes âgé (e) de **plus de 65 ans** et votre **quotient familial est inférieur à 501 €** mensuels.

	Abonnements mensuels
QF : de 451 à 500 €	Saphir: 18,70 €
QF : de 401 à 450 €	Azur: 13,10 €
QF : de 351 à 400 €	Turquoise: 7,80 €
QF : inf. à 350 €	Opaline: 2,20 €

- > Vous êtes âgé (e) de **plus de 65 ans, sans conditions particulières de ressources.**

Abonnement annuel*	Abonnement mensuel	10 voyages tarif réduit
Menthe 12: 192 €	Menthe: 24 €	8 €

(*) paiement comptant ou par prélèvement automatique mensuel.



- > Vous êtes âgé (e) de **plus de 75 ans** sans conditions de ressources particulières.

Abonnement annuel (2 voyages par semaine non cumulables)

Tilleul 12: 24 €



OÙ VOUS PROCURER VOS TITRES ET ABONNEMENTS ?

- > Après des **Relais TAG** (150 tabacs-presse dans l'agglomération),
- > aux **distributeurs aux stations de tram**,
- > dans nos **Points services et agences TAG**.